

L'an deux mil huit, le 24 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique à 20h30

•Personnes présentes :

Martine SOREL, Philippe BOUILLETTE, Patricia DEHANT, Laurent DESCHAMPS, Frédéric BOUTELOUP, Martine DELILLE, Olivier ROUSSELET, Lydia MILCZAREK, Claudine ERNOTTE, Valérie GAUTROT.

•Personne excusée : Barbara DESLAVIERE

•Délibération de transfert des redevances antennes de la M49 à la M14 : Madame le Maire indique au Conseil que depuis l'installation des antennes Bouygues et SFR en 2003, les redevances étaient imputées sur le budget de l'eau (M49).

Par nécessité budgétaire, il est souhaitable que ces redevances soient versées sur le budget communal (M14), et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Cette décision fera l'objet d'une délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents cette décision.

•Mise en conformité des feux tricolores : Laurent DESCHAMPS fait part au Conseil de la nécessité de remettre aux normes les feux tricolores et particulièrement celui face à l'école et détaille le devis proposé par la société GED. Cette opération fera l'objet d'une subvention dans le cadre d'un TRASERR et d'une délibération.

Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité des présents.

La Commission travaux se réunira le 13 novembre pour définir les priorités des travaux à réaliser.

•Subvention Foyer Socio Educatif du Collège de Bray et Lû : Madame le Maire fait lecture d'un courrier adressé par la Présidente du FSE, après en avoir délibéré le Conseil refuse d'attribuer une subvention à l'unanimité des présents.

•Droit d'accueil des élèves de maternelle et de primaire en cas de grève : Madame le Maire rappelle que la loi du 20 Août 2008 institue un droit d'accueil des élèves en cas de grève des enseignants. Lorsque le nombre de gréviste atteint au moins 25% des enseignants, il appartient au Maire d'assurer ce service et d'établir une liste de personnes susceptibles d'assurer cet accueil.

Le Conseil décide de faire une information auprès de la population afin d'établir cette liste et d'indiquer les modalités de cet accueil.

•Augmentation des loyers des logements communaux:

Bail de Madame DOULET : A l'unanimité des présents, le Conseil décide de ne pas augmenter le loyer, d'un montant de 166.47€, pour l'année 2009.

Bail de M.LANDEMARD : A l'unanimité des présents, le Conseil décide de doubler le montant du loyer, le portant à 72.84€, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Ces décisions feront chacune l'objet d'une délibération.

•Vente d'un terrain communal : Madame Le Maire fait part au Conseil du souhait de M.WARIN (ancienne maison de M.COLAS) d'acquérir une parcelle communale jouxtant sa propriété. Le Conseil après en avoir délibéré ne s'oppose pas à cette proposition. Madame Le Maire s'enquerra auprès de l'Union des Maires du Val d'Oise de la marche à suivre.

•Téléthon 2008 : Comme chaque année, Philippe BOUILLETTE organise une vente de croissants.

L'an prochain, nous étudierons la possibilité d'organiser un fil rouge ou autre manifestation peut-être en partenariat avec une autre commune.

•Point sur les commissions:

- La Commission Animation fait écho de la satisfaction des participants au repas des séniors plus nombreux cette année.
- La Commission Travaux précise que la réalisation du columbarium est prévue courant décembre.
- Un TRASERR voiries est envisagé, la Commission décidera le 13 novembre des opérations à réaliser compte tenu du coût et des subventions attribuées, et décidera également des emplois partiels à envisager.

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H45.

Le Maire,

Martine SOREL